

CALIXTONE

Enduits décoratifs naturels - Bétons cirés

FICHE TECHNIQUE

(Mise à jour : 05/2026)



LA GAMME MINÉRALE

PATINE MINÉRALE SABLÉE

Patine décorative minérale sablée à l'effet badigeon. Pour intérieur et extérieur.

PRESENTATION DU PRODUIT

PATINE MINÉRALE SABLÉE est une vélature à base d'un double liant sol-silicate destinées à la décoration. Peut être appliquée en finition semi transparente ou opacifiante en fonction de l'aspect ou de la finition recherché. Ce produit est conforme à la norme FDT 30-808

DOMAINE ET SYSTEME D'APPLICATION

PATINE MINÉRALE SABLÉE s'applique en intérieur et extérieur en 1 ou 2 couches à la brosse carré ou au spalter. Elle est destinée à la création d'effets décoratifs avec un effet sablé.

PROPRIETES

- Décor minérale d'aspect brossé.
- Légèrement matié.
- Très facile de mise en œuvre.

- Non filmogène, très pénétrant, renforce la dureté superficielle des enduits.
- Perméabilité à la vapeur d'eau qui favorise l'évacuation de l'humidité résiduelle des supports.
- Masque certains défauts d'aspect des enduits existants.

MISE EN ŒUVRE

Bien remuer avant utilisation, La PATINE MINERALE SABLÉE se dépose à la brosse ou au spalter en papillonage.

La PATINE MINERALE SABLÉE est prête à l'emploi, cependant, elle peut être diluée avec le DILUANT PATINE pour avoir plus de transparence.

TEINTES

Pratiquement toutes les teintes du nuancier Calixtone sont disponibles excepté les teintes à pigments synthétiques (Rouge écarlate, Rose magenta etc..). Outre le nuancier, il nous est possible de contretyper une couleur. La formulation de ces teintes uniques est archivée et donc reproductible sans limite dans le temps.

Nettoyage des outils : Eau.

CONSOMMATION : 100 ml à 150 ml au m² / par couche

PATINE MINERALE est commercialisée en 1lt et 5lt.

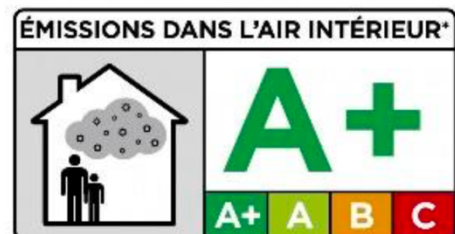
CONSERVATION : 1 an dans son emballage d'origine non ouvert, stocké entre +5°C et +35°C. Ne pas exposer en plein soleil et à la chaleur. Bien refermer les emballages entamés.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas appliquer sur des surfaces mouillées ou à des températures atmosphériques inférieures à 8°C. Le délai de séchage est de 6 heures avant recouvrement.

EVALUATION DES RESULTATS

Règlementation française : Décret du 23 mars 2011 (DEVL1101903D) et arrêté du 19 avril 2011 (DEVL1104875A) modifié par l'arrêté du 20 février 2012 (DEVL1133129A)



NOTES

